REGLES DE FONCTIONNEMENT DES PORTEURS DE CHASUBLES VERTES "MEDIA"

LES PERSONNES ACCREDITES PORTEURS DE LA CHASUBLES VERTES

RESTENT SOUS L'AUTORITE DE LA DIRECTION DE COURSE

Comportements autorisés :

Lorsqu'une personne est détenteur une Accréditation et d'une chasuble verte "MEDIA", son détenteur est autorisé :

- Marcher et se positionner devant la rubalise verte des zones spectateurs
- Se déplacer d'un point d'une spéciale à l'autre et/ou traverser pendant les intervalles entre les voitures de compétition en accord avec les consignes de sécurité des Commissaires
- Se positionner aux endroits où les Commissaires sont debout et considérés comme des endroits sécurisés. La personne accréditée est autorisée à se tenir avec des Officiels de sécurité sans entraver leurs missions.

LE NON RESPECT DES CONSIGNES ENONCEES CI-DESSUS ENTRAINERA LE RETRAIT DE L'ACCREDITATION